

Transfert d'une plaque d'immatriculation de format européen

Pas possible pour une plaque d'immatriculation de l' « ancien modèle » (avant 15/11/2010).

Transfert entre vifs

Une plaque d'immatriculation de modèle européen peut, avec l'accord du titulaire de celle-ci, être transférée au nom du conjoint, du cohabitant légal ou d'un des enfants du titulaire, pour autant que le véhicule du titulaire ou un autre véhicule soit immatriculé simultanément sous ce numéro de plaque. Les attestations nécessaires doivent être jointes au formulaire de demande d'immatriculation.

En pratique :

Complétez le formulaire de demande d'immatriculation et mentionnez dans la case **X 10** : "**transfert de plaque de : à :**" comme par exemple: "**transfert de la plaque de l'époux à l'épouse**".
Appelez une vignette d'assurance sur le formulaire et joignez-y les **2 annexes nécessaires** :

1ère annexe :

L'accord écrit de l'actuel titulaire qui souhaite céder sa plaque.

2ème annexe :

Pour un transfert de plaque entre personnes mariées : soit l'extrait d'acte de mariage délivré par la commune au maximum 15 jours plus tôt, soit le certificat de composition de ménage délivré par la commune au maximum 15 jours plus tôt.

Pour un transfert de plaque entre cohabitants légaux : le certificat de cohabitation légale, délivré par la commune au maximum 15 jours plus tôt.

Pour un transfert de plaque de parent à enfant : soit l'extrait d'acte de naissance délivré par la commune, soit la copie de l'acte d'adoption légale délivrée par la commune, soit le certificat de composition de ménage délivré par la commune au maximum 15 jours plus tôt.

Remarque :

Lorsqu'il s'agit du transfert d'une plaque d'immatriculation de modèle européen en même temps que du véhicule immatriculé sous cette plaque, l'attestation de l'inspection automobile ne doit pas figurer sur le formulaire de demande. Dans ce cas, le certificat d'immatriculation original doit accompagner le formulaire de demande.

Transfert suite à un décès (dans les 4 mois)

En cas de décès du titulaire, une plaque d'immatriculation de modèle européen peut également être transférée au nom de son conjoint survivant, du cohabitant légal survivant ou d'un de ses enfants, pour autant que le véhicule du titulaire décédé ou un autre véhicule soit immatriculé simultanément sous ce numéro de plaque.

En pratique :

Complétez le formulaire de demande d'immatriculation et mentionnez dans la case **X 10** : "**transfert de plaque de : à :**" comme par exemple: "**transfert de la plaque de l'époux à l'épouse**".
Appelez une vignette d'assurance sur le formulaire. Il ne faut plus joindre un extrait d'acte de décès (20/12/2016).

Remarque :

Lorsqu'il s'agit du transfert d'une plaque d'immatriculation de modèle européen en même temps que du véhicule immatriculé sous cette plaque, l'attestation de l'inspection automobile ne doit pas figurer sur le formulaire de demande. Dans ce cas, le certificat d'immatriculation original doit accompagner le formulaire de demande.